



## SUD AU CTE DU 10 DECEMBRE : COMBATTRE LA PANDEMIE DES 12 HEURES ET LA GRIPPE D'ILLEGALITE

**Budget : précarisation galopante au CHU**  
2 chiffres, assez parlant : en 2009, alors que l'on nous parle des sacrifices à faire pour sauvegarder l'emploi permanent, ce sont **15 ETP de titulaires qui sont passés à la trappe**, tandis que l'hôpital a eu recours à **108 CDD supplémentaires**. Nous avons voté CONTRE cette précarisation insupportable du personnel... quand on sait que des contractuels de plus de 4 ans sont actuellement sur des contrats de 3 mois, dans la plus totale illégalité ! Heureusement, la Direction est « sensible » à leur sort...

### SUD dénonce la poursuite de l'offensive des 12 heures

Au programme du CTE, deux réorganisations de services. L'équipe des PARM au SAMU est renforcée, certes, mais c'est au prix de la multiplication des journées de travail en 12 heures. Or, il est prouvé que l'attention diminue après la 10<sup>e</sup> heure et met donc en danger le professionnel. Enfin, SUD a dénoncé les cycles présentés qui étaient en 13 semaines, **ce qui est tout simplement illégal** (maximum 12 semaines, décret 2002-9 du 4 janvier 2009, art. 9).

En Réa, où la Direction tente aussi de généraliser les 12 heures, c'est une nouvelle activité qui est prise en charge par le CHU, l'aphérèse. Sous le prétexte de diminuer des astreintes, reconnues comme intenses, de 24 à 12 heures, c'est une grande partie du roulement qui passe en 12 heures, avec une surreprésentation des astreintes posant de gros problèmes d'équilibre de la Balance Horaire.

*SUD a voté **CONTRE** ces horaires abusifs et ces cycles illégaux qui ne respectent pas la santé des agents et les exigences de professionnalisme, et qui finissent par mettre en danger nos diplômés.*

### Nouvelles règles de gestion du personnel : des reculs inacceptables

La Direction nous a présenté une « charte d'attribution des 80% », dont le but avoué est d'en supprimer 600. Pour SUD, il s'agit d'un grave recul social et d'une agression sur la vie privée des agents. La quotité de temps de travail doit résulter d'un choix personnel et non répondre à des contraintes budgétaires. Pour toutes ces raisons, SUD ne veut même pas rentrer dans la discussion d'aucun critère et a **REFUSE DE VOTER** cette charte injuste.

Enfin, le passage en 7h30 exigeait la mise à jour des fiches références sur la gestion du personnel. SUD a bien sûr voté CONTRE, en raison du vol de nos 5 RTT et de la dégradation des conditions de travail que cela suppose au quotidien. Cependant, SUD a réussi à déjoué quelques pièges tendus discrètement par la Direction. Nous avons ainsi défendu et obtenu :

- le maintien du temps de repas en temps de travail effectif pour les IADE du SAMU, « oubliés » de la liste ;
- le respect de la norme réglementaire des cycles en 12 semaines maximum ;
- le maintien en horaires légaux des sages-femmes de nuit, que la Direction voulait passer en 12h30, contre la loi.
- le maintien à la disposition de l'agent de 6 jours de RTT sur toute l'année, en plus des 2 assimilables à des CA ;
- l'impossibilité d'obliger un agent à placer un CA dans les zones de pointages.

Nous avons insisté sur le temps de repas que nous serons très souvent dans l'impossibilité de prendre. **Il doit être absolument placé dans la Balance Horaire**, et tout service ayant des difficultés à faire respecter ce droit **doit nous contacter**.

*La Direction pense avoir gagné une grande bataille en imposant le passage en 7h30 et la perte de nos 5 RTT. Mais le combat est loin d'être fini. Nous le mènerons quotidiennement en instance, dans chaque service s'il le faut. Mais pour appuyer notre action, il faut que nous réagissions collectivement, solidairement, pour compter sur la pression du nombre, en s'inspirant des agents qui sont venus s'exprimer en interrompant le CTE durant 1h. Il n'y a qu'ainsi que nous défendrons nos conditions de travail et notre vision du service public !*